



HAL
open science

Les "zones calmes" à l'épreuve des usages de la ville : vers une requalification des métiers de l'urbanisme ? L'expérience rennaise

Philippe Woloszyn

► To cite this version:

Philippe Woloszyn. Les "zones calmes" à l'épreuve des usages de la ville : vers une requalification des métiers de l'urbanisme ? L'expérience rennaise. CAMBO : CAhiers de la Métropole BOrdelaise , 2019, pp.19-20. <halshs-02182922>

HAL Id: halshs-02182922

<https://shs.hal.science/halshs-02182922v1>

Submitted on 11 Jan 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-ND 4.0 - Attribution - No Derivative Works - International License

Les "zones calmes" à l'épreuve des usages de la ville : vers une requalification des métiers de l'urbanisme ? L'expérience rennaise

Philippe Woloszyn
Chargé de recherche CNRS, UMR 5319 Passages
philippe.woloszyn@cnrs.fr

Une problématique à l'échelle européenne

L'établissement de cartes stratégiques du bruit et la protection de zones calmes fait partie des objectifs imposés de la directive européenne 2002/49/CE pour les agglomérations de plus de 100000 habitants.

En réponse à la directive, Rennes Métropole a engagé son Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)¹ en réalisant une cartographie du bruit à partir de l'extrapolation des flux sur les infrastructures routières, ferroviaires, aéroportuaires et industrielles. Dans un second temps, Rennes Métropole a missionné l'Audiar, son agence d'urbanisme, laquelle nous a associé à sa réflexion sur la prise en compte du vécu des habitants, articulé à l'analyse socio-spatiale des espaces urbains, sous la forme d'une problématisation dite des *zones calmes*², traduction directe des *quiet areas* inscrits dans la directive.

Du bruit urbain aux espaces de ressourcement

Lorsque l'on traduit *quiet areas* par *zones calmes*, l'on escamote la notion de ressourcement qui est contenue dans le concept initial. On devrait parler de *zones de ressourcement*, un terme qui présente l'avantage de ne pas faire référence à une mesure acoustique associée à la notion de calme. En effet, cette notion, sans être quantitative, est très suggestive, et diffère sensiblement selon les publics, les lieux et les cultures. Le calme renvoie à la qualité du paysage sonore, induisant un état de bien-être qui permet le ressourcement. Pour traiter cette notion, ainsi que pour répondre à la question : "Pourquoi les espaces de proximité ne jouent-ils pas le rôle d'environnement propice à l'épanouissement du plus grand nombre ?", nous avons co-organisé un atelier d'échanges entre usagers et acteurs du projet urbain le 5 décembre 2013 à Rennes avec l'Audiar, l'Ademe et le bureau d'études *Aménités*, sur le thème : " Comment le calme interroge-t-il les pratiques d'un urbanisme durable ?".

Lors de cet atelier, il s'agissait de réfléchir collectivement à la manière dont les outils et métiers de l'aménagement et de l'urbanisme évoluent ou pourraient évoluer au contact des questions et enjeux urbains relatifs aux vécus, ressentis, perceptions, non seulement sonores mais plus largement sensibles.

L'une des premières interventions qui s'y est manifestée stipulait : « l'espace public et l'activité humaine peuvent délasser d'une ambiance sonore professionnelle ». Ceci définit bien le calme comme sentiment relatif à un espace apaisant, que ce soit dans la richesse d'une ambiance animée ou dans *l'entre soi*, voire le *chez soi*.

¹ Rennes Métropole, *Plan de prévention du bruit dans l'environnement de l'agglomération rennaise*. Janvier 2012, int. doc. 60p.

www.ille-et-vilaine.gouv.fr/.../PPBE%20ille%20et%20Vilaine%20%202ech_light.pdf

² CRETEIL, *Guide national pour la définition et la création des zones calmes*, MEEDAT, 2008, 21p.

Les enquêtes de terrain réalisées lors de l'étude *zones calmes* auprès des usagers de la ville de Rennes³ confirment ce point : si les aspirations varient selon les profils sociologiques, certains critères d'ambiance sont couramment recherchés pour se ressourcer : un paysage riche et diversifié, des éléments naturels dominants, des fonctions d'usage variées, une circulation à l'écart...

De nombreuses études, principalement nordiques⁴, ont montré que l'accès aux espaces extérieurs constituait un besoin fondamental participant à l'équilibre physique, psychique et social des populations. Pour être ressourçants, les espaces doivent être non seulement accueillants mais également favoriser l'éveil des sens afin de permettre le plein épanouissement des usagers. Si le fond sonore doit être agréable, les odeurs doivent être plaisantes et les yeux doivent pouvoir se poser sur un paysage attrayant présentant des éléments naturels, voire des traces historiques qui constituent un lien de temporalité rassurant.

Au-delà des indicateurs sensoriels, les "fonctions d'ambiance"

La capacité d'un espace urbain à recevoir, voire générer des activités spécifiques sont qualifiées par ce que l'on appelle des *fonctions d'ambiance*, qui produisent un climat particulier. Ainsi, les perspectives paysagères (espace de loisirs, étang, berges de rivière, place animée) ou les espaces plus restreints (square boisé, chemin bocager, rue piétonne commerçante) permettent de solliciter un imaginaire sinon dépayçant, du moins permettant de contraster avec l'univers du travail, en général plus contraint par les activités et moins riche du point de vue des ambiances. Le facteur d'accessibilité de ces lieux, lisible à travers la signalétique des espaces et leur commodité d'accès, constituent également des facteurs importants qui influent sur leur fréquentation. En effet, pour être pratiqués régulièrement, les espaces d'épanouissement doivent trouver place sur des trajets quotidiens soit à proximité des équipements et des commerces, soit près du domicile. Ce résultat peut être atteint par un aménagement paysager *ad-hoc*, articulé avec des fonctions récréatives ou ludiques (terrasses de café, mobilier urbain, jeux...).

L'indice de qualité urbaine, fruit d'une recherche-action

Dans le but de réaliser un diagnostic des espaces de proximité au sein de cette démarche, nous avons initié avec l'Audiar la construction d'un « Indice multifactoriel de Qualité Urbaine » (*IQU*), destiné à évaluer la qualité d'usage des espaces ouverts de la ville de Rennes⁵.

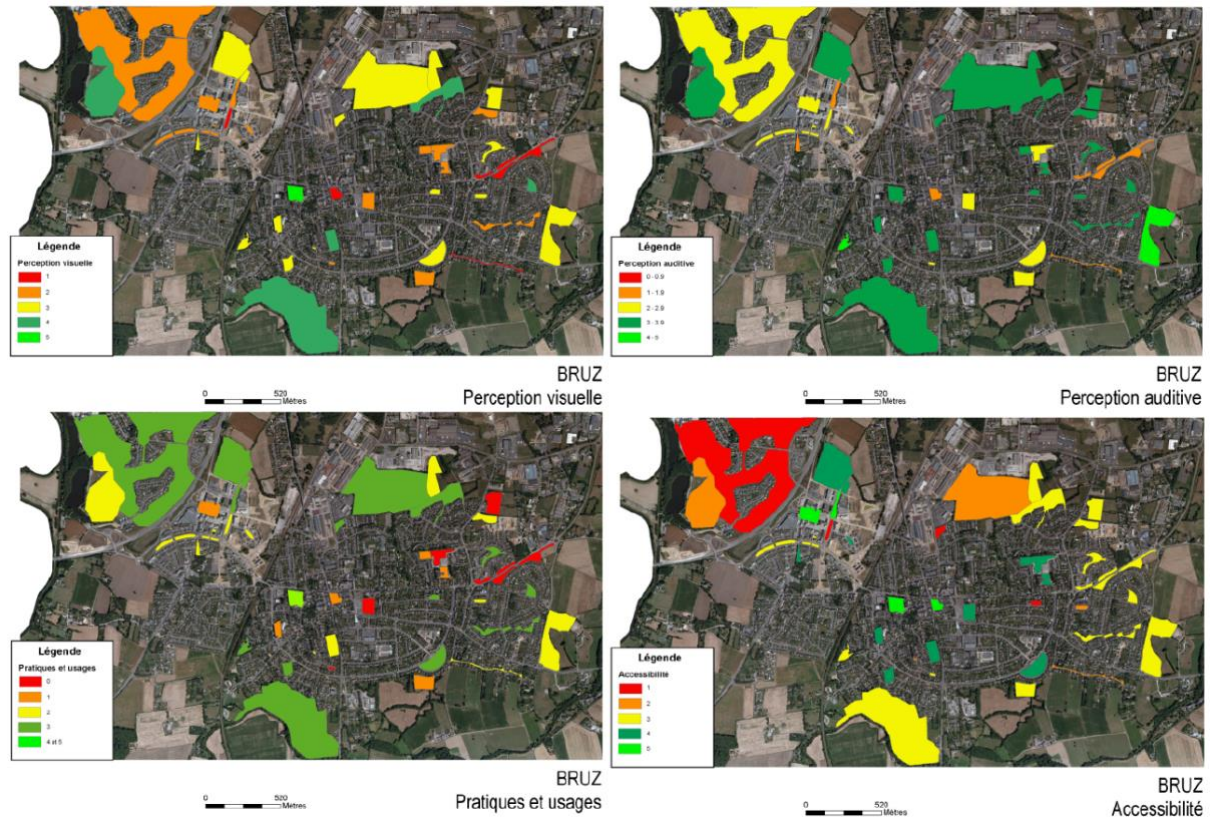
Pour ce faire, nous avons organisé un *Focus Group* destiné à identifier les pratiques réelles des habitants et usagers vis-à-vis des zones calmes de la commune de Bruz, en périphérie de Rennes, pour travailler sur les critères entrant dans la composition de cet indice. A cette occasion, nous avons, ensemble, comparé les sites, esquissé, dessiné, voire formalisé les espaces de bien être dans le quartier, en un mot, mis les ambiances à l'épreuve de la perception au quotidien.

³ AUDIAR : Diagnostic de territoire / volet ENV. Dossier zones calmes / PLUi de Rennes Métropole, Février 2017 https://www.audiar.org/sites/default/files/.../7_diag_plui_envdossierzonescalmes.pdf

⁴ Maria Nordström, Anders Sandberg, et Alexander Ståhle, *Manuel des Sociotopes*, (Traduction française de l'ouvrage « Sociotophandboken » édité par la ville de Stockholm), AUDELOR, 2012, 83p.

⁵ Anne Milvoy, Philippe Woloszyn. *Un indice de qualité urbaine pour mieux intégrer le besoin de ressourcement dans les projets urbains*. 5^e Congrès national de Santé-Environnement Paysage, Urbanisme et Santé, Nov 2014, Rennes, France. 2014. [hal-01536122](https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01536122)

Cartographie des composantes de l'indice Qualité dans le centre de Bruz (Audiard - ESO-CNRS)



En combinant les résultats de ces Focus Groups à l'expertise de l'usage des lieux urbains, l'analyse des enjeux présentée aux élus et à la commission d'urbanisme a eu pour effet d'ouvrir un débat sur la stratégie zones calmes et sur sa mise en œuvre dans les plans d'urbanisme.

Un nouveau cadre praxéologique pour l'urbaniste ?

Du fait de la difficile équation entre usages et forme urbaine, l'intégration de la complexité et du sensible dans l'aménagement de la ville interroge l'évolution des métiers de l'urbanisme. La multidisciplinarité en est une des clefs, en intégrant différentes entrées à organiser de l'ingénierie urbaine à l'expertise usagère. Le concepteur urbain doit ainsi être capable d'intégrer les diagnostics du géographe, de l'hydrologue, de l'écologue, du paysagiste, du démographe, du programmiste, du sociologue, du psychologue environnementaliste... afin de fournir la complétude nécessaire de l'information pour la ville en projet.

Ainsi, concevoir un urbanisme plus vivant, la *ville apaisée*, permettrait, par le déploiement d'un plus large éventail d'usages, de favoriser le vivre ensemble. Cette ambition nécessite de nouvelles méthodes de travail plus transversales pour optimiser les projets tant en renouvellement qu'en extension urbaine, notamment par une approche locale s'appuyant sur la connaissance globale du territoire. C'est donc sur ce rapport dialogique entre expertise usagère et décision institutionnelle à la base de la réflexion sur les zones calmes que pourront se construire les fondements d'une pratique novatrice du projet de ville, en articulant besoins habitants et projections communautaires dans une stratégie convergente de la conception urbaine pour le bien-être de chacun et de tous.